

Décrets et arrêtés

Vu la convention de prêt conclue le 20 juillet 2023 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite pour le financement du budget de l'Etat.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier – Est ratifiée la convention de prêt, conclue à Tunis le 20 juillet 2023 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite, d'un montant de quatre cent (400) millions de dollars américains, pour le financement du budget de l'Etat.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 août 2023.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2023-559 du 15 août 2023, portant ratification de la convention de prêt conclue le 20 juillet 2023 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite pour le financement du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2023-7 du 8 août 2023, portant approbation de la convention de prêt conclue le 20 juillet 2023 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite pour le financement du budget de l'Etat,